

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Mai 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 509.483, un actif net de D : 485.203 et un bénéfice de D : 41.861 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les emplois en titres émis par « Attijari Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 11,28% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 17,96% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

6. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2015 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 42.226 qu'il a cédé au cours de la même année.

Cette opération a généré une plus-value de D : 16.803.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

7. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

8. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>389 059</u>	<u>403 491</u>
Actions et droits rattachés		178 181	99 697
Obligations et valeurs assimilées		190 178	303 795
Titres OPCVM		20 700	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>91 487</u>	<u>59 825</u>
Placements monétaires	5	91 487	59 825
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation	6	<u>28 937</u>	<u>3 219</u>
TOTAL ACTIF		<u>509 483</u>	<u>466 536</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	3 278	2 335
Autres créditeurs divers	8	21 002	39
TOTAL PASSIF		<u>24 280</u>	<u>2 374</u>
ACTIF NET			
Capital	9	480 533	456 191
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		4 669	7 970
ACTIF NET		<u>485 202</u>	<u>464 162</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>509 482</u>	<u>466 536</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	13 951	22 072
Dividendes		4 375	1 383
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 576	20 689
Revenus des placements monétaires	11	1 669	1 807
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 620	23 879
Charges de gestion des placements	12	(10 298)	(12 526)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 322	11 353
Autres charges	13	(484)	(647)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 838	10 706
Régularisation du résultat d'exploitation		(169)	(2 736)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 669	7 970
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		169	2 736
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15 977	45 633
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		23 100	(33 411)
Frais de négociation de titres		(2 054)	(1 042)

RESULTAT DE L'EXERCICE**41 861****21 885****ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	41 861	21 885
Résultat d'exploitation	4 838	10 706
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 977	45 633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 100	(33 411)
Frais de négociation de titres	(2 054)	(1 042)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(20 820)	(488 154)
Souscriptions		
- Capital	65 710	35 955
- Régularisation des sommes non distribuables	5 058	918
- Régularisation des sommes distribuables	637	328
Rachats		
- Capital	(84 974)	(509 893)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 445)	(12 398)
- Régularisation des sommes distribuables	(806)	(3 064)
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 041	(466 269)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	464 162	930 431
En fin de l'exercice	485 203	464 162
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	3 860	7 999
En fin de l'exercice	3 697	3 860
VALEUR LIQUIDATIVE	131,242	120,249
TAUX DE RENDEMENT	9,14%	3,38%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 389.059 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		152 024	178 181	36,72%
ADWYA	1 500	9 496	9 483	1,95%
ADWYA DA	1 500	791	720	0,15%
ATTIJARI BANK	420	10 084	10 092	2,08%
B.N.A	450	5 269	4 976	1,03%
BIAT	190	15 181	14 102	2,91%
EURO-CYCLES	1 000	12 414	34 137	7,04%
OFFICE PLAST	10 000	36 948	43 840	9,04%
SAH	421	2 747	4 086	0,84%
SFBT	1 000	26 347	22 350	4,61%
SOTEMAIL	4 000	10 000	10 180	2,10%
STAR	100	14 947	15 532	3,20%
UADH	1 200	7 800	8 683	1,79%
Titres OPCVM		20 698	20 700	4,27%
MAXULA PLACEMENT SICAV	200	20 698	20 700	4,27%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		184 926	190 178	39,20%
AMEN BANK 2010	500	33 325	33 827	6,97%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	42 856	44 643	9,20%
CHO COMPANY 2009	600	30 000	30 004	6,18%
ELW 2010	1 000	20 000	20 864	4,30%
MEUBLATEX 2010 B	500	20 000	20 590	4,24%
STB 2008/2	300	18 750	19 597	4,04%
STB 2010-1	300	19 995	20 653	4,26%
TOTAL		357 648	389 059	80,18%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				76,36%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	384 438	8 872	10 181	403 491	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	248 101			248 101	
Titres OPCVM	20 698			20 698	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(185 592)			(185 592)	23 100
Obligations	(109 997)			(109 997)	
Variation des plus ou moins value latentes sur portefeuilles titres			15 977	15 977	
Variation des intérêts courus sur obligations		(3 620)		(3 620)	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	357 648	5 252	26 159	389 059	23 100

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 91.487, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Dépôt à vue			
B.N.A, au taux de 2%	91 040	91 487	18,86%
TOTAL		91 487	18,86%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			17,96%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 28.937, contre D : 3.219 au 31 décembre 2014 et englobe les sommes à encaisser sur les ventes de titres.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 3.278, contre D : 2.335 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	1 733	1 698
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 545	637
Total	<u>3 278</u>	<u>2 335</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 21.002, contre D : 39 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	42	39
Achats de titres à décaisser	20 697	-
Retenues à la source	263	-
Total	<u>21 002</u>	<u>39</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	456 191
Nombre de parts	3 860
Nombre de copropriétaires	24

Souscriptions réalisées

Montant	65 710
Nombre de parts émises	556
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(84 974)
Nombre de parts rachetées	(719)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 977
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 100
Régularisation des sommes non distribuables	(1 050)
Frais de négociation de titres	(2 054)
Résultat incorporé à la V.L	7 970
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(337)

Capital au 31-12-2015

Montant	480 533
Nombre de parts	3 697
Nombre de copropriétaires	23

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 13.951, contre D : 22.072 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	4 375	1 383
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	9 576	20 689
TOTAL	13 951	22 072

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 1.669, contre D : 1.807 au 31/12/2014, il englobe les intérêts sur les dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 10.298, contre D : 12.526 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	6 804	9 110
Rémunération du dépositaire et distributeur	3 494	3 416
Total	<u>10 298</u>	<u>12 526</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 484, contre D : 647 au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	480	643
Autres	4	3
Total	<u>484</u>	<u>647</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	4,225	6,186	4,463	4,038	4,001
Charges de gestion des placements	(2,786)	(3,245)	(2,426)	(2,741)	(2,223)
Revenus net des placements	<u>1,440</u>	<u>2,941</u>	<u>2,036</u>	<u>1,297</u>	<u>1,778</u>
Autres charges	(0,131)	(0,168)	(0,125)	(0,143)	(0,116)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,309</u>	<u>2,774</u>	<u>1,911</u>	<u>1,155</u>	<u>1,662</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,046)	(0,709)	(0,099)	(0,150)	(0,023)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,263</u>	<u>2,065</u>	<u>1,813</u>	<u>1,005</u>	<u>1,639</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,322	11,822	(0,915)	(1,771)	(6,946)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6,248	(8,656)	1,162	3,808	1,836
Frais de négociation de titres	(0,556)	(0,270)	(0,237)	(0,557)	(0,299)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>10,014</u>	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>	<u>1,480</u>	<u>(5,409)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>11,323</u>	<u>5,670</u>	<u>(0,402)</u>	<u>2,635</u>	<u>(3,747)</u>

Résultat non distribuable de l'exercice	<u>10,014</u>	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>	<u>1,480</u>	<u>(5,409)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,284)	(1,030)	(0,036)	(1,365)	2,174
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>9,730</u>	<u>1,866</u>	<u>(2,349)</u>	<u>0,115</u>	<u>(3,235)</u>
Valeur liquidative	131,242	120,249	116,318	116,855	115,734
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,22%	2,74%	2,08%	2,36%	1,91%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,14%	0,11%	0,12%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,00%	1,75%	1,55%	0,86%	1,41%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.